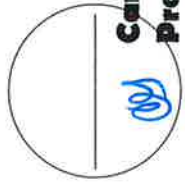


PROCES-
VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI

3 MARS 2025



Canada
Province de Québec
MRC Maria Chapdelaine
Municipalité de Saint-Stanislas.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, tenue le 3 mars 2025, au lieu et à l'heure habituelle des séances du conseil municipal, de la municipalité de Saint-Stanislas, de 19 h 35 à 19 h 46 sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Biron.

Étaient présents :

Mmes les conseillères : France Simard
Catherine Bolduc
Nancy Savard
Nathalie Pronovost
Yannick Charbonneau

M. le conseiller :

Était absente :
Mme la conseillère : Johane Thibeault
*Présente sur Messenger
dû à son emploi.*

A 19 h 35 après constatation du quorum, la séance est ouverte. Mme Caroline Cagnon, agit comme secrétaire de la séance.

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 février 2025 (avec exemption de lecture);
- 4- Adoption des comptes à payer;
- 5- Adoption des comptes à entériner;
- 6- Rapport :
 - a. Aqueduc, égout;
 - b. Résultat sur la qualité de l'eau;
 - c. Voirie municipale;
- 7- Développement local et loisirs;
- 8- Résolution démarche gestion des actifs;
- 9- Résolution pour reddition annuelle pour entretien des routes rurales 1 et 2;
- 10- Affaires nouvelles :
 - a-Lettre appui à la municipalité de St-Thomas-Didyme;
- 11- Période de questions;
- 12- Clôture de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.

La séance débute à 19 heures 35.

2. 17.03.2025 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 3 MARS 2025.

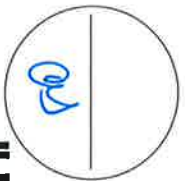
IL EST PROPOSÉ PAR MME NATHALIE PRONOVOST;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, du lundi 3 mars 2025 soit et est adopté tel que présenté et lu.

3. 18.03.2025 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 FÉVRIER 2025 (avec exemption de lecture);

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;
APPUYÉ,
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les minutes du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du lundi 3 février 2025 soient et sont adoptées telles que rédigées et présentées (avec exemption de lecture);



04 - 19.03.2025 ADOPTION DES COMPTES À PAYER.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU,
APPUYÉ,
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les comptes à payer présentés par la greffière-trésorière, dont un certificat a été émis pour les dépenses encourues soient et sont adoptés tel que présentés :

TOTAL COMPTES À PAYER FÉVRIER 2025 : 57 271.07\$

05 - 20.03.2025 ADOPTION DES COMPTES A ENTERINER

**IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU,
APPUYÉ,
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que les comptes à enteriner présentés aux membres du conseil soient adoptés pour un montant total de 10 552.56\$.

GRAND TOTAL DES DÉPENSES EN FÉVRIER 2025 : 67 823.63\$

Je, soussignée, Caroline Gagnon, greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Stanislas, certifie sous mon serment d'office, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus décrites par le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas.

06 - RAPPORTS :

6-a) AQUEDUC-ÉCOUT

Au niveau de l'aqueduc et de l'égout tout va bien.

6-b) RÉSULTATS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.

Rapport d'analyse bactériologique pour le 4 février, il n'y avait aucun coliforme, ni aucune bactérie, la turbidité était de 0.7 et en ce qui concerne l'eau brut les résultats ne nous indiquent aucun coliforme. Pour les résultats du 19 février, il y avait une bactérie, mais aucun coliforme.

6-c) VOIRIE MUNICIPALE

Tout va bien au niveau de la voirie, des fanions ont été posés sur les chemins municipaux.

07 - DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LOISIR.

Pour la semaine de relâche le mur d'escalade est ouvert tous les jours de la semaine. Des activités sont organisées pour la semaine.

08- 21.03.2025 DÉMARCHÉ GESTION DES ACTIFS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Stanislas reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

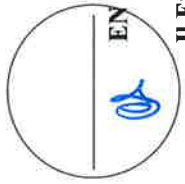
CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;



EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD;

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE :

- la municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- la municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;
- le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

**09- 22.03.2025 RÉSOLUTION POUR REDDITION ANNUELLE
POUR ENTRETIEN DES ROUTES RURALES 1 ET 2.**

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire état des dépenses qu'elle a effectué pour l'entretien des routes rurales 1 et 2;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDOC;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE la Municipalité déclare avoir des dépenses en entretien des routes 1 et 2 pour l'année 2024 de 203 117\$.

10- AFFAIRES NOUVELLES :

**a. 23.03.2025 RÉSOLUTION D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE
ST-THOMAS-DIDYME.**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NATHALIE PRONOVOST;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que la Municipalité de Saint-Stanislas appui la municipalité de St-Thomas-Dydime dans son projet d'embauche d'un chargé de projet qui travaillera sur la mise en place d'un projet de développement pour trouver une nouvelle vocation à la scierie de leur municipalité, ainsi que le dépôt d'une demande à la Société du Plan Nord pour obtenir du financement.

11- PÉRIODE DE QUESTIONS.

12- 24.03.2025 CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Après épuisement des points à l'ordre du jour

**IL EST PROPOSÉ PAR MME France SIMARD,
APPUYÉ,
ET RÉSOLU UNANIMEMENT,**

Que la séance soit et est levée à 19 h 46.

Adopté à la séance du 7 avril 2025

.....
Mario Biron, Maire Je, Mario Biron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal


.....
Caroline Gagnon, p.-g. et greff.-très.